

## **COMMUNIQUE**

### **AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 22 septembre 2010, d'agréer le fonds suivant :

#### **FCP VALEURS MIXTES**

Fonds Commun de Placement  
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif  
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
Siège social : Immeuble Integra-Centre Urbain Nord Tunis

TUNISIE VALEURS et AMEN BANK ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 22 septembre 2010, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «FCP VALEURS MIXTES» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 1 000 parts de D.100 chacune.